



NEUE HELVETISCHE GESELLSCHAFT – TREFFPUNKT SCHWEIZ  
RENCONTRES SUISSES – NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE  
INCONTRI SVIZZERI – NUOVA SOCIETÀ ELVETICA  
NUOVA SOCIETAD HELVETICA – SCUNTRADA SVIZRA

Lenzburg, le 5 mai 2017

## Mise au concours pour le renforcement du système de milice

lancée par la Nouvelle Société Helvétique (NSH) – Rencontres Suisses (RS)

### 1. Introduction

- a) Les autorités publiques, en particulier les communes, comptent sur l'engagement à titre honorifique, voire bénévole, de citoyens et citoyennes dans des conseils communaux et commissions, y c. scolaires. Cela peut aussi concerner des tâches de milice qui doivent être confiées à des particuliers tels que maîtres-nageurs, contrôleurs de champignons ou concierges exerçant leur charge à temps partiel. Les ressortissants étrangers et ressortissantes étrangères peuvent aussi être appelés à exercer de telles fonctions.
- b) Le système de milice représente un des fondements de la démocratie suisse et s'appuie sur une longue tradition.

### 2. La collectivité publique est intéressée au bon fonctionnement du système de milice

- a) Ce système présente des **avantages pécuniaires** par rapport à une activité professionnelle dans la mesure, toutefois, où le travail fourni à ce titre peut être considéré comme d'égale valeur et que la rétribution, dans son entier, est largement inférieure au coût engendré par un professionnel. D'autres avantages du système de milice relèvent de ses particularités exposées ci-après.
- b) Quiconque fournit un travail de milice assume un service public, ce qui lui permet de se faire non seulement une **idée précise de la problématique** de son propre domaine d'action, mais aussi de la diversité des tâches d'une commune, lui procurant par là même une meilleure appréciation des besoins et du fonctionnement de celle-ci.
- c) Fort de cette implication et de sa fonction, le milicien ou la milicienne comptera parmi les citoyens et citoyennes avertis, qui, au moins en partie, grâce à leur **meilleure connaissance des choses**, participent au **processus politique de la formation de l'opinion** de façon plus intense et peuvent ainsi enrichir le débat.
- d) Le milicien ou la milicienne peut **soigner un échange avec la collectivité publique** en la faisant bénéficier de son savoir-faire et, en même temps, profiter à son tour d'une formation spécifique pour l'exercice de son mandat, ce qui peut être un atout aussi pour sa carrière professionnelle. C'est ainsi que le système de milice constitue un **pont entre la société, l'économie et la politique**.



NEUE HELVETISCHE GESELLSCHAFT – TREFFPUNKT SCHWEIZ  
RENCONTRES SUISSES – NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE  
INCONTRI SVIZZERI – NUOVA SOCIETÀ ELVETICA  
NUOVA SOCIETAD HELVETICA – SCUNTRADA SVIZRA

- e) L'aménagement d'un système de milice contribue à l'identification des citoyennes et citoyens avec la collectivité publique, en même temps qu'à leur **formation politique** pratique et continue, à leur maturité et à leur responsabilité. Les décisions politiques s'en trouvent ainsi **plus transparentes et plus intelligibles**.
- f) Les miliciens et les miliciennes jouissent de bonnes conditions préalables pour participer aussi à la vie politique de la commune, pour faire un bon usage de leurs droits politiques grâce à leurs connaissances spécifiques, voire pour être élus à l'un ou l'autre poste. Lorsqu'un milicien ou une milicienne peut être préféré à un professionnel ou une professionnelle, il ne faut pas craindre qu'il ou elle s'incruste à son poste, comme le ferait un fonctionnaire bien rémunéré, homme ou femme. Au contraire, on est en droit d'espérer une saine rotation.
- g) **En tant que pierre angulaire de la participation démocratique, le système de milice revêt une très grande valeur.** Par conséquent, il faut se soucier de son bon fonctionnement et écarter à temps les éventuels obstacles qui pourraient se dresser sur son chemin.

### 3. Défis auxquels est confronté le système de milice

- a) Malheureusement, de nos jours, le système de milice rencontre divers problèmes. La Confédération et les Cantons délèguent de plus en plus de tâches aux communes, ce qui fait que **les travaux confiés au système de milice sont plus exigeants et plus chronophages**. Le changement sociétal, notamment l'individualisation, c'est-à-dire l'aspiration à se réaliser en tant qu'individu, devient plus marqué, et la disponibilité à servir la collectivité publique s'en voit réduite. C'est ainsi que **le recrutement de bénévoles devient plus difficile** et que le besoin de professionnalisation se fait de plus en plus ressentir. Aujourd'hui, nombre de communes ont davantage de peine à trouver suffisamment de candidats et candidates pour exercer des mandats et/ou accomplir des tâches.
- b) **Souvent, l'organisation ne suit pas l'évolution des tâches**, en ce sens qu'il manque une séparation claire entre les tâches stratégiques – qui doivent rester du ressort des politiques – et les tâches opérationnelles – qui incombent à l'administration.
- c) **Une simple hausse symbolique de la rémunération** en faveur de miliciens et miliciennes ne suffit plus face à la charge croissante de travail. Il convient donc de fixer les rémunérations de sorte à pouvoir toujours recruter suffisamment de collaboratrices et collaborateurs compétents. Pour déterminer cette rémunération, on peut s'aider d'un **compte témoin** d'où il ressort ce que coûterait le même travail s'il était confié exclusivement à des professionnels. **En tout cas, il ne faut pas trop présumer de la disponibilité du fonctionnaire de milice**, que ce soit en lui proposant un dédommagement humiliant ou un effort par trop chronophage.



NEUE HELVETISCHE GESELLSCHAFT – TREFFPUNKT SCHWEIZ  
RENCONTRES SUISSES – NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE  
INCONTRI SVIZZERI – NUOVA SOCIETÀ ELVETICA  
NUOVA SOCIETAD HELVETICA – SCUNTRADA SVIZRA

- d) Un défi particulier consiste à maintenir un système de milice aussi après une **fusion de communes** réalisée ou décidée définitivement.

#### 4. Conclusion

Comme garant d'une participation démocratique forte, **le système de milice doit être rendu aussi attrayant que possible** là où il a fait ses preuves. Par contre, il convient de limiter la professionnalisation là où elle n'est pas indispensable. Le système de milice peut aider à intégrer plus rapidement de nouveaux venus, qu'ils soient indigènes ou étrangers.

#### 5. Mises au concours

- a) Le prix de démocratie de RS – NSH a pour but d'inviter les communes à prendre part à un **concours d'idées** et de présenter des projets concrets, déjà éprouvés sur le terrain, destinés à renforcer le système de milice,
- soit dans le domaine du **recrutement** (mise à profit des ressources disponibles, concept des mises au concours, prises de contact avec les partis politiques, etc.),
  - soit par la meilleure conception possible de **programmes de mise au courant**,
  - soit par **l'encadrement** individuel (promotion d'une coopération séduisante, présentation de possibilités de perfectionnement et d'avancement, etc.).

**Le décernement du prix prend en compte le degré élevé d'efficacité, la praticabilité et l'originalité des propositions.**

- b) **La mise au concours s'adresse intentionnellement seulement aux communes et aux villes.** Bien que le système de milice soit aussi applicable aux niveaux fédéral et cantonal, la procédure doit prendre en compte des conditions comparables ainsi que le fait que c'est au niveau communal que la participation démocratique est la plus menacée en cas d'affaiblissement de ce système. De même, le système de milice tel que pratiqué dans l'armée est aussi exclu de cette mise au concours, car il répond à un autre objectif que celui appliqué dans les communes.
- c) Le [Règlement du Prix de démocratie](#) (Prix « Albert Oeri ») dans la version du 18 juin 2015 fait partie intégrante de cette mise au concours. Sont à prendre en compte notamment les critères énoncés au chiffre 2 du règlement ainsi que l'obligation de produire la documentation requise.



NEUE HELVETISCHE GESELLSCHAFT – TREFFPUNKT SCHWEIZ  
RENCONTRES SUISSES – NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE  
INCONTRI SVIZZERI – NUOVA SOCIETÀ ELVETICA  
NUOVA SOCIETAD HELVETICA – SCUNTRADA SVIZRA

Les candidatures, sous la forme d'une description du projet, doivent être adressées au plus tard **jusqu'à fin août 2017** au Secrétariat de RS-NSH.

Sous forme d'un dossier papier à :

« Rencontres Suisses-Nouvelle Société Helvétique », Netzwerk, Müllerhaus, Bleicherain 7, 5600 Lenzburg (052 888 01 15)

**ou** par voie électronique à : [info@nhg.ch](mailto:info@nhg.ch)

Le président du jury du Prix de démocratie RS-NSH (Prix « Albert Oeri »)

(Franz Nyffeler, ancien juge fédéral)